



ARRÊTÉ N° 26 -290

 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
 A Mme Faïza DERFOUF, Conseillère municipale.

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'installation de **Mme Faïza DERFOUF, en qualité de Conseillère Municipale**, le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

ARRÊTE

Article 1 – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de fonction est donnée à **Mme Faïza DERFOUF, Conseillère Municipale**, dans les domaines et limites suivants (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

- **Le Logement.**

Article 2 – La délégation de fonction définie à l'article 1 du présent arrêté comprend délégation de signature à **Mme Faïza DERFOUF**, des actes suivants :

- **Le Logement :**
 - Rapports et correspondances se rapportant à la politique du logement auprès des partenaires, bailleurs, associations ou administrés ;
 - Signature des courriers de proposition de logement ;
 - Prise de contact avec les administrés lors de rendez-vous ;
 - Correspondance avec les bailleurs et les administrés ;
 - Présence aux Commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements et occupation du logement (CALEOL) ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 3 – La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à M. Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et de tous actes signés à ce titre.

La signature de **Mme Faïza DERFOUF** sur les actes dont elle a compétence, devra être précédée de la mention :

*Par délégation du Maire,
 Mme Faïza DERFOUF
 Conseillère Municipale
 En charge de...*



Ville de Franconville-la-Garenne - Arrêté 26- 290 – DERFOUF Faïza

Article 4 – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission aux services départementaux au titre du contrôle de légalité, de l’affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Arrêtés. Il sera porté au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Article 5 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 27 mars 2026

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d’Ile-de-France



Arrêté notifié à Faïza DERFOUF, le 01/04/2026
Signature

Acte à classer**ARR26-290DGS**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-31T09-26-08.00 (MI268704966)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260327-ARR26-290DGS-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS A Mme Faïza DERFOUF,
Conseillère municipale.

Date de décision : 27/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DERFOUF Faïza - ARR 26 -290.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/26 à 09:26

Date 31/03/26 à 09:26

Date 31/03/26 à 09:30

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)